



Formulaire d'inscription Plongée d'exploration

Mme

Mr

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone : Mobile :

Courriel :

Personne à contacter en cas de besoin :

Votre formation :

Niveau de plongeur
Nombre de plongées
Nombre de plongées en autonomie

Documents à joindre
obligatoirement à cette fiche
d'inscription lors de formations :

- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique datant de moins de 3 mois.
- Une **attestation d'assurance en responsabilité civile (licence)**
- Une **copie des cartes ou diplômes de plongée**
- Le **carnet de plongée**

Autorisation parentale pour les mineurs :

Madame ou Monsieur, autorise mon fils / ma fille à participer aux séances et formations de plongée.

Fait à Saint-Memmie, le/...../20.....

Signature

1. Modalités d'inscription :

1.1. Le présent contrat est conclu après que **le client** ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par l' **Ecole des Amis Plongeurs** et après qu'il ait complété et signé le dossier d'inscription. Il devra en outre régler la prestation choisie.

1.2. Le **client** présente ou remet avant les sorties, un **certificat médical** de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques daté de moins d'un an.

1.3. L'**âge minimum** pour souscrire aux activités de plongée subaquatique est de **8 ans**.

1.4. L'inscription d'une personne mineure doit se faire **avec l'accord des parents ou tuteur légal** qui s'engagent contractuellement et personnellement. Leur présence est obligatoire à l'**Ecole des Amis Plongeurs** lors de la signature du contrat.

1.5. Le présent contrat, la fiche d'inscription et le règlement intérieur de la piscine constituent le seul cadre de relations juridiques entre le **client** et l'**Ecole des Amis Plongeurs**.

2. Plongée d'exploration :

2.1. Comme spécifié dans le code du sport (art A 322-75), **la plongée en exploration** correspond à la pratique de **la plongée en dehors de toute action d'enseignement**. Il n'est donc pas possible de réaliser des exercices lors de ces plongées d'exploration.

2.2. Comme spécifié dans le code du sport (art A 322-73), **les plongeurs mineurs ne sont pas autorisés à évoluer en autonomie. Un moniteur doit les accompagner.**

2.3. Comme spécifié dans le code du sport (art A 322-73), **la plongée se pratique palanquée.**

2.4. Les plongeurs doivent agir en tant que telle et **respecter la cohésion de la palanquée, avant, pendant et après l'immersion.**

3. Responsabilité :

3.1 Comme spécifié dans le code du sport (art A 322-72), **la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée** présent sur le lieu de mise à l'eau, qui **fixe les caractéristiques de la plongée** (temps, profondeur, trajet...). De fait, **les plongeurs se doivent de respecter les consignes émises par le directeur de plongée et planifier leurs plongées en fonction de ces directives.**

3.2. L'Ecole des Amis Plongeurs et le directeur de plongée se réservent le droit d'exclure, sans remboursement, tous plongeurs ne respectant pas les directives présentées dans ce documents, mais également en cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs.

4. Tarifs et paiement :

4.1 Règlement :

Le paiement se fait selon le tarif en vigueur affiché. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment moyennant un préavis de 30 jours.

4.2 Réservation

Toute plongée réservée et non annulée 7 jours avant sera facturée. Seul un certificat médical de contre-indication à la plongée permet la non facturation.

5. Assurances :

5.1. L'Ecole des Amis Plongeurs est assurée pour les conséquences pécuniaires résultant de sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou émise par le membre du personnel de **l'Ecole des Amis Plongeurs** responsable de l'activité ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

5.2. L'Ecole des Amis Plongeurs vous informe que la souscription à une assurance individuelle complémentaire accident est possible auprès de **l'Ecole des Amis Plongeurs**. Ainsi, si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous ne serez pas assuré dans le cadre du contrat de « Responsabilité civile » mais vous le serez si vous contracter une assurance individuelle complémentaire.

Souhaitez-vous contracter une assurance complémentaire, dont le montant est de :

- OUI
- NON

7. Droit à l'image :

L'Ecole des Amis Plongeurs peut diffuser sur ses supports de communication des photographies prises lors des séances de formation ou de sorties en milieu naturel. Vous pouvez alors apparaître sur ces photos et nous vous demandons de bien vouloir en accepter la diffusion.

J'accepte d'apparaître dans la publication de photos sur le site et autres supports après avoir pris connaissance des clichés:

- OUI
- NON

8. Validation du document :

Le **client** reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat et du règlement intérieur de la piscine.

Fait à Saint-Memmie, le/...../20.....

En **deux exemplaires**, dont un remis au **client** et un à conserver par **l'Ecole des Amis Plongeurs**.

Signature du **client** (lu et approuvé)

Signature du représentant
de **l'Ecole des Amis Plongeurs et chachet**
(nom et prénom)